

**CONSEIL DES MINISTRES "JUSTICE ET SECURITE" – LAMBERMONT – 30 ET 31 MARS 2004
ETAT DES LIEUX AU 3 JUIN 2004**

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B. 1	La Note cadre de Politique de Sécurité intégrée et intégrale 2004A02330.004	Onkelinx Dewael	La note est approuvée.	La Note cadre de Politique de Sécurité intégrée et intégrale ainsi que le Plan national de Sécurité ont été communiqués à la Commission commune de la Chambre Justice et Intérieur par la Ministre Onkelinx et le Ministre Dewael. Les notes opérationnelles sont en cours d'élaboration et de rédaction. Elles s'inscriront dans un tableau de bord qui fera l'objet de tables rondes interministérielles en septembre.
B. 2	Plan national de Sécurité 2004A02330.005	Onkelinx Dewael	La note est approuvée.	Le Plan est approuvé par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Il est transmis à la Commission commune de la Chambre Justice et Intérieur. L'avis du conseil de police fédérale a été rendu et communiqué le 26 mai aux deux Ministres et au Parlement. Le Plan sera exécuté via des plans d'action de la police fédérale.
B. 3	Note de politique Fraude sociale et fiscale – Politique criminelle 2004A02330.006	Onkelinx Vandenbroucke Demotte Jamar Van Brempt	La note est approuvée.	En ce qui concerne le droit pénal social, la Ministre de la Justice a chargé le Collège des Procureurs généraux de la mise en oeuvre (art. 143ter C.jud.).

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.3b)	Avant-projet de loi – Droit pénal social 2004A02610.020	Onkelinx Vandenbroucke Reynders Demotte Jamar Van Brempt	Transmis pour avis au CdE (30 jours). Ensuite, à soumettre de nouveau au CM.	L'avis du CdE a été rendu le 25 mai. Le texte adapté aux remarques du CdE sera présenté au CM pour le 16 juillet.
B.3d)	Note stratégique relative à la sécurité en matière de douane 2004A20330.042	Onkelinx Vandenbroucke Reynders Jamar Van Brempt	Le CM a pris acte de la note stratégique	- L'administration des douanes et accises intégrera dans un plan global (mai 2004 – avril 2005) les actions spécifiques à développer. - Un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement qui tienne compte toutes les missions qui lui sont dévolues par les autorités européennes a été établi par l'Administration des douanes et accises.
B.4 a)	Renforcement de la capacité de la police judiciaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme 2004A02600.005	Onkelinx Dewael	Renforcement de la capacité de la division antiterrorisme des SJA (Services judiciaires d'arrondissement) d'Anvers, Bruxelles, Liège et Charleroi.	a) Dans le cadre du contrôle budgétaire, il a été décidé que le SPF Justice peut engager 12 personnes supplémentaires. Par déplacements internes, Fedpol fera appel encore à 45 personnes en vue de renforcer les cellules « lutte contre le terrorisme ».
B.4 b)	Infrastructure mobile Centre de crise		Définition des moyens budgétaires.	b) La procédure d'examen pour faire passer cette infrastructure via ASTRID est clôturée. Avec la SA ASTRID, l'étude se poursuit en vue de la réalisation de ce projet.
B.4 c)	Directive relative à la coordination de l'action judiciaire et de la police en cas d'attentat terroriste	Premier Onkelinx Dewael	Approuvée	c) La directive sera distribuée prochainement par le Collège des Procureurs généraux.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.5	Avant-projet de loi – Lutte contre la cybercriminalité 2004A02610.002	Onkelinx Moerman	Transmis pour avis au CdE (30 jours); Ensuite à déposer à la Chambre (après signature du Chef de l'Etat) ou à soumettre de nouveau au CM si le groupe de travail rencontre des problèmes suite à l'avis du CdE	CdE : avis rendu le 5 mai. Le projet de loi a été adapté aux remarques : il sera discuté en groupe de travail le 9 juin 2004 et sera présenté au CM pour le 16 juillet.
B.6a)	Note – Lutte contre la production / le trafic de drogues synthétiques, de produits dopants, d'hormones 2004A02610.003	Onkelinx	La note est approuvée.	Les entretiens préparatoires à l'accord Benelux sont en cours afin que l'accord soit conclu le plus rapidement possible. Les négociations Allemagne- Belgique commenceront à l'automne prochain.
B.6 b)	Adaptation du mandat et de la composition de la Cellule interdépartementale Résidus 2004A02480.004	Onkelinx	a) modification de la dénomination : Cellule interdépartementale de Coordination pour le Contrôle de la Sécurité alimentaire (CICSA) ; b) modification du mandat ; c) modification de la composition.	Le Procureur général de Gand, qui gère le réseau d'expertise est chargé de la mise en œuvre de ces décisions.
B.6 c)	Note Modification du mandat de la Cellule multidisciplinaire des Hormones 2004A02480.005	Onkelinx	Modification du mandat. Le service hormones de la direction de la lutte contre la criminalité contre les biens, de la direction générale de la police judiciaire (DGJ/DJB/Horm) continue d'assurer la coordination. Maintien des actuels agents de liaison.	Le Procureur général de Gand, qui gère le réseau d'expertise est chargé de la mise en œuvre de ces décisions.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.6 d)	Note Modification du mandat de la Cellule multidisciplinaire de la lutte contre la Fraude de viande 2004A02480.006	Onkelinx	a) modification de la dénomination : Cellule multidisciplinaire de la lutte contre la Fraude pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (CMSA) ; b) nouvelle définition du mandat ; c) modification de la composition ; d) révision des règles de fonctionnement (l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) prend en charge la gestion quotidienne ; chaque service veille à l'échange des données).	Le Procureur général de Gand, qui gère le réseau d'expertise est chargé de la mise en œuvre de ces décisions.
B.7a)	Note Amélioration de la position des victimes de la traite des êtres humains 2004A02610.019	Onkelinx Dewael	La note est approuvée.	Les travaux pourront commencer lorsque la cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains sera installée. Cette installation interviendra dans les prochaines semaines.
B.7 b)	Projet d'Arrêté royal Création de la Cellule interdépartementale Trafic d'êtres humains et Traite des êtres humains 2003A02610.005	Onkelinx Dewael	Le projet peut être soumis à la signature du Chef d'Etat.	AR du 16 mai 2004. MB du 28 mai.
B.7c)	Avant-projet de loi Lutte contre la traite des êtres humains 2004A02610.004	Onkelinx Dewael	Reporté.	Sera à nouveau soumis au CM pour le 16 juillet
B.8 a)	Note – Coordination de la politique de poursuite en matière de criminalité environnementale	Onkelinx Vande Lanotte Dewael Van den Bossche	La note est approuvée.	L'exécution s'effectue via la Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs généraux (art. 143ter Cst).

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.8 b)	Note – Lutte contre la fraude en matière de déchets 2004A02760.013	Van den Bossche	La note est approuvée.	Une première évaluation et un planning sont établis. Un groupe de travail est chargé de l'élaboration.
B.9	Plan d'action Bandes criminelles itinérantes : actions préventives de dissuasion 2003A01330.022	Onkelinx Dewael Moerman	Approbation des lignes de force de l'organisation des actions FIPA (Full integrated police actions) au niveau supra-local	Les actions FIPA sont organisées dorénavant en fonction de ces directives.
B.10	Note Collaboration transfrontalière 2004A03330.009	Onkelinx Michel Dewael	La note est approuvée.	Les discussions avec nos partenaires européens se poursuivent afin d'améliorer la coopération policière dans les zones frontalières et dans l'espace Schengen. Une coopération policière transfrontalière renforcée a été convenu via la signature de la déclaration Schengen III (Benelux, Allemagne et Autriche) (26 mai). Un nouveau traité Benelux (Senningen) sera signé le 8 juin.
B.11	Note Compétences du parquet fédéral – bandes criminelles itinérantes 2004A02610.005	Onkelinx Dewael	La note est approuvée.	La mise en œuvre est effectuée par le parquet fédéral en collaboration avec le Collège des Procureurs généraux. L'avant-projet de loi d'extension du cadre du parquet fédéral est en cours d'élaboration, il sera présenté au Conseil des Ministres le 25 juin.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.12	Avant-projet de loi Entraide judiciaire internationale en matière pénale 2004A02600.003	Onkelinx	Transmis pour avis au CdE (30 jours) Ensuite, de nouveau soumis au CM	Le CdE a rendu un avis le 19 mai. Le projet de loi est en cours d'adaptation, il sera à nouveau soumis au CM pour le 16 juillet.
B.13	Lutte contre le trafic des voitures 2004A61330.011	Anciaux	Le Ministre de la Mobilité doit, en concertation avec le groupe de travail technique « procédure d'inscription des véhicules » et les ministres compétents, soumettre une note de travail au premier CM du mois d'octobre. Il devra soumettre un plan d'action au plus tard lors du premier CM de l'année 2005.	Le groupe de travail technique (SPF Mobilité et Transports + les acteurs les plus importants, comme par exemple Febiac) s'est réuni le 13 mai.
B.14	Note Lignes de force des nouveaux contrats de prévention et de sécurité 2004A03330.010	Dewael	La note est approuvée.	Les nouvelles lignes de force seront d'application pour les contrats à partir de 2006. Les arriérés de paiement aux villes et communes seront apurés à partir de la deuxième moitié de cette année.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.15	Projet d'arrêté royal Plateforme de concertation nationale « cambriolages » 2004A03330.008	Dewael Reynders	Le projet d'AR peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat	AR du 25 avril 2004 relatif aux subventions - prévention cambriolages. MB du 25 mai. Le système des subventions – prévention cambriolages est maintenu pour 2004. L'évaluation et la réorientation du système actuel aura lieu au dernier trimestre 2004. La taskforce – prévention cambriolages (concertation public-privé) a tenu une réunion initiale le 2 juin. A l'ordre du jour notamment label de qualité pour les produits anti-cambriolages, identification des biens volés et la problématique du recel, concertation avec les architectes et le secteur de la construction, label collectif entreprendre en sécurité pour les zones commerciales.
B.16	Note Déductibilité fiscale des investissements en sécurisation 2004A03410.031	Dewael Reynders Laruelle	La note est approuvée.	Déduction fiscale pour les investissements de sécurité pour les indépendants, augmentée de 13,5 à 20,5% à partir du 1 ^{er} janvier 2005. Complémentairement un groupe de travail se réunira en vue d'uniformiser la notion de PME (résultats en septembre).
B.17	Note Modification de la réglementation du transport de fonds avec système de neutralisation 2004A03320.001	Dewael	Le Ministre de l'Intérieur doit recueillir l'avis des parties concernées. Ces échanges doivent aboutir à un AR qui sera soumis au CM.	La concertation syndicale se tiendra les 11 et 25 juin et sera terminée en juillet. L'AR sera modifié sur la base des résultats de cette concertation.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.18	Note Nouvelle définition du financement des mesures judiciaires alternatives en matière pénale – Contrats de prévention et de sécurité 2004A02600.014	Onkelinx Dewael	Il a été pris acte des propositions suivantes : a) audit financier (financé par le Fonds de sécurité) ; b) Responsabilisation de l'ONSS APL (Office national de Sécurité sociale des Administrations Provinciales et Locales) en tant que comptable actif du Fonds de sécurité ; c) Meilleure répartition des rôles des départements "donneur d'ordre" et "utilisateur" ; d) en ce qui concerne les retards de paiement et le renforcement budgétaire des contrats : un groupe de travail rédigera, sur la base de l'audit financier et de la liste des retards de paiement, une proposition dans le mois en vue de combler l'arriéré.	L'audit sera démarré mi-juin en concertation avec le chef de corps de l'Inspection des finances. Les résultats seront communiqués fin septembre. Suite à cela, l'exécution de la note pourra être poursuivie.
B. 19	Plus d'agents dans la rue 2004A02330.012	Onkelinx Dewael	Le tableau reprenant les incidences budgétaires est approuvé.	Cf. Infra.
B.19 a)	Note Elargissement des compétences des agents auxiliaires 2004A02330.022	Dewael	La note est approuvée.	La note a été soumise aux Conseil consultatif des bourgmestres (Avis reçu le 25 mai). L'avis des Régions a été demandé. L'avis du CdE concernant le projet de loi sera ensuite demandé.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.19 b)	Démantèlement du système Hycap 2004A02330.018	Dewael	Approuvé.	Avis reçu le 25 mai (moyennant quelques adaptations) du Conseil consultatif des bourgmestres à propos de la nouvelle Directive ministérielle MFO2bis. La directive sera publiée au début du mois de juin.
B.19 c)	Renforcement de la réserve générale 2004A02330.034	Dewael	a pris acte	S'intègre dans le cadre de la création du corps d'intervention. Encore en 2004, ce corps d'intervention comportera 300 agents.
B.19 d)	Définition du cadre déficitaire de la Police locale 2004A02330.035	Dewael	a pris acte.	Sera discuté en septembre dans le cadre du Budget.
B.19 e)	Calogisation police fédérale et locale 2004A02330.015	Dewael	Une circulaire ministérielle encouragera les zones à augmenter progressivement la norme minimale CALOG au sein de la police locale jusqu'à 16% en 2008. Le pool fédéral de mobilité peut être utilisé à cette fin.	La circulaire sera publiée à la fin du mois de juin.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.19 f)	ASTRID et effectif des Centres d'information et de communication 2004A02330.016	Dewael	La note est approuvée, compte tenu des 7 remarques formulées dans la notification. AR mise à disposition de membres de personnel de Belgacom pour organiser et remplir les tâches du call taking neutre des centrales d'alerte 112, 101 et 100 : approuvé par le CM du 30 avril.	Ce projet a été soumis à la discussion en Conférence des Gouverneurs le 7 avril. Un avis positif du Conseil consultatif des bourgmestres a été transmis le 25 mai. La concertation avec le comité de négociation suivra. Fonds call-takers : repris dans la loi-programme Cet AR est actuellement soumis aux négociations syndicales.
B.19 g)	Réduction des charges administratives 2004A02330.014	Onkelinx Dewael	Approuvé.	Circulaire APR1 du Conseil des Procureurs présentée à la commission d'accompagnement. La circulaire est entrée en vigueur le 5 avril. Une première évaluation est prévue en septembre.
B.19 h)	Note - Etat des lieux Corps de Sécurité 2004A02600.006	Onkelinx	La note est approuvée	Le corps de sécurité est actuellement composé de 55 membres. 240 personnes se trouvent actuellement en cours de sélection ou en phase de formation.
B.20	Police de proximité / ancrage dans les quartiers 2004A02330.023	Dewael	Approuvé.	Le développement FedPol (CGL) se poursuit via la mise en oeuvre des programmes dans des zones pilotes et la sensibilisation de la police locale (journées thématiques des 22 et 23 avril développement de l'organisation de la police locale).
B.21	Une police totalement intégrée 2004A02330.025	Onkelinx Dewael	Cf. Infra.	

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.21 a)	Projet d'Arrêté royal Création d'une Commission permanente pour la police locale 2004A02330.029	Dewael	Après avis du CdE (5 jours), le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat.	Avis du Conseil consultatif des bourgmestres reçu le 25 mai. L'avis du CdE est demandé
B.21 b)	Autonomisation de l'administration des salaires et du personnel 2004A02330.026	Dewael	Il a été pris acte de la note. Décisions supplémentaires : a) Principe de l'attestation délivrée par les communes. b) Engagement expertise comptable. c) Plus grande autonomie du statut du Secrétariat social de la Police intégrée (SSGPI). d) Le Service central des Dépenses fixes (SCDF) continue d'effectuer les calculs pour le compte du Service social de la Police intégrée (SSGPI). e) le SPF Finances prévoit une extension du personnel au sein de l'enveloppe personnel ou via le bodyshopping, afin de résoudre les problèmes.	L'autonomisation de l'administration des salaires implique une intervention sur le plan légistique dans la Loi Police Intégrée. Le projet de loi est en préparation.
B.21 c)	Projet d'Arrêté royal Modalités relatives au détachement de personnel de la police locale vers les carrefours d'informations d'arrondissement (CIA) 2004A02330.017	Dewael	Après avis du CdE (pas de délai), le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat.	Avis du Conseil consultatif des bourgmestres reçu le 25 mai. L'avis du CdE est demandé + Concertation avec le comité de négociation.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.21 d)	Informatisation simplification administrative services de police 2004A02330.027	Dewael	Il est pris acte de la note. Décisions supplémentaires : a) Banque nationale des données : collaboration avec le Fedict dans le cadre de la réalisation du projet. b) Communication et mailing : collaboration avec le SPF Finances et le Fedict c) système ERP: collaboration avec le SPF Budget et Contrôle de la gestion dans le cadre du projet fedcom	Composition d'un groupe d'orientation pour la mise en œuvre du projet en 2005-2009. Ce groupe d'orientation se réunira pour la première fois en juin.
B.21 e)	Valorisation du niveau intermédiaire DIRCO 2004A02330.028	Dewael	La Police fédérale élabore un document de base relatif au rôle et au mandat des directeurs coordonnateurs administratifs (DIRCO). Ce document est examiné en Commission d'accompagnement de la réforme au niveau local.	La directive ministérielle est prête (elle doit être adaptée en fonction de la décision de création du corps d'intervention). Elle est soumise à la commission d'accompagnement. L'avis du Conseil consultatif des bourgmestres sera ensuite demandé.
B.21 f)	Renforcement de la police technique et scientifique 2004A02330.021	Onkelinx Dewael	Approuvé. Points d'action : a) combler le vide juridique dont souffre la police technique et scientifique b) Procéder en septembre à l'engagement de 20 équivalents temps plein (E.T.P.) pour un laboratoire central c) Renforcement des 27 laboratoires, répartition en fonction de leurs potentialités (formation et encadrement des nouvelles recrues ; réaménagement des bureaux du personnel)	a) un projet d'AR est en cours d'élaboration, ce projet sera soumis au CM en septembre; b) le recrutement de 20 équivalent temps plein interviendra en octobre ; c) 90 personnes seront engagées en 2005. La loi ADN est examinée afin d'améliorer les dispositions légales.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.21 g)	Révision du mécanisme de financement de la Police intégrée 2004A02330.036	Dewael	Dans les limites des crédits du Service des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC), montant destiné à l'assistance scientifique d'une révision du mécanisme de financement fédéral de la police locale. Cela doit aboutir à une loi de financement.	Des crédits sont approuvés. La préparation de la nouvelle loi de financement est en cours. Entre autres, l'enquête scientifique pour laquelle le SSTC a libéré le budget nécessaire, sera entreprise dans le courant du mois de juin.
B.21 h)	Actions de police intégrée pour lutter contre les phénomènes criminels 2004A02330.037	Dewael	Approbation du principe des actions préventives de dissuasion (Full integrated police actions – FIPA).	Les actions – FIPA sont organisées dorénavant selon ces principes.
B.22	Projet d'Arrêté royal Sécurisation des facilités portuaires 2004A03330.013	Vande Lanotte Dewael Anciaux	Après avis du CdE (5 jours), le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat	Les avis des Régions sont rendus et le projet a été transmis au CdE le 19 mai. Publication dans la quinzaine après réception et traitement de l'avis du CdE.
B.23	Note Sécurisation des chemins de fer 2004A03330.032	Vande Lanotte Dewael	La note est approuvée.	1. Les décisions prises concernant les Chemins de fer doivent être exécutées : - modification de l'AR du 4 avril 1895 (Vande Lanotte) ; - modification de l'AR du 26 juin 2002 (Dewael – Onkelinx) ; 2. une disposition a été intégrée dans la Loi-programme ; 3. actuellement, le Ministre de l'Intérieur élabore en concertation avec tous les partenaires concernés, une loi-cadre sécurité qui sera d'application à toutes les sociétés de transport. Les principes de cette loi seront soumis au CM pour le 16 juillet.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.24a)	Avant-projet de loi surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition, et à l'exécution ou à l'application intégrale de jugements pénaux étrangers 2004A02610.006	Onkelinx Dewael	Transmis pour avis au CdE (30 jours); ensuite, de nouveau soumis au CM avec les avant-projets de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 concernant l'accès (...) des étrangers (cf. B.24 b)) et portant assentiment au Protocole « transfert des personnes condamnées »	Le CdE a rendu un avis le 27 avril. Le projet de loi est en cours d'adaptation aux remarques.
B.24 b)	Avant-projet de loi Accès au territoire, séjour, établissement & éloignement 2004A02220.005	Dewael	A soumettre au CM avec les avant-projets de loi concernant la surveillance des personnes condamnées (...) (cf. B.24 a)) portant assentiment au Protocole « transfert des personnes condamnées ».	Cfr. 24 a).
B.25	Avant-projet de loi Détention préventive 2004A02610.007	Onkelinx	Transmis pour avis au CdE (30 jours); ensuite à déposer à la Chambre (après signature du Chef de l'Etat) ou à soumettre de nouveau au CM si le groupe de travail rencontre des problèmes suite à l'avis du CdE.	L'avis du CdE a été rendu le 18 mai. L'avis du Collège des Procureurs généraux est attendu. Dès réception de celui-ci, et après corrections, le texte sera déposé au Parlement. L'étude confiée à l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie (INCC) débouchera sur un rapport attendu pour avril 2005.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.26	Note Politique en matière d'exécution des peines 2004A02610.008	Onkelinx	La note est approuvée. Un projet de loi sera soumis dès que possible au CM.	L'avant-projet de loi est en cours d'élaboration.
B.27	Note Tribunal d'application des peines 2004A02610.009	Onkelinx	La note est approuvée. Un projet de loi sera dès que possible soumis au CM.	L'avant-projet de loi est en cours d'élaboration ; il sera soumis au CM en septembre. Le tribunal d'application des peines sera mis en place le 1 ^{er} septembre 2005.
B.28	Note Prisons – Soins de santé 2004A02610.010	Onkelinx Demotte	La note est approuvée. Un groupe de travail technique doit rendre un rapport circonstancié avant la fin 2004.	Les travaux sont en cours.
B.29	Problématique des internés 2004A02610.011	Onkelinx	Le CM a pris acte de la note.	Les travaux sont en cours.
B.30	Avant-projet de loi Réforme loi Lejeune 2004A02610.012	Onkelinx	Transmis pour avis au CdE (30 jours); ensuite à déposer à la Chambre ou de nouveau à soumettre au CM si le groupe de travail rencontre des problèmes suite à l'avis du CdE.	L'avis du CdE a été rendu le 18 mai. Le projet de loi sera examiné à nouveau en groupe de travail pour le 16 juillet.
B.31	Projet de loi de base – Projet Dupont 2004A02610.014	Onkelinx	Le groupe de travail doit préparer la note définissant l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette proposition.	Les travaux en groupe de travail portant sur les amendements que le Gouvernement entend déposer devant la Commission Justice de la Chambre sont en cours ; ils se poursuivront au cours des prochaines semaines. Le projet « Dupont » est examiné par le Parlement à raison d'une Commission tous les quinze jours.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.32	Note Tables rondes 2004A02610.015	Onkelinx	Le CM a pris acte de la Note	Les Tables rondes se tiendront en juin et en juillet.
B. 33	Plan pluriannuel bâtiments Justice et Intérieur 2004A02140.013	Onkelinx Dewael Reynders	Il en a été pris acte. Trois priorités : a) Flandre : création d'un établissement (complexe hospitalier) pouvant accueillir 350 à 400 personnes ; b) Wallonie : rénovation de l'établissement pénitentiaire de Paifve ; c) création d'un centre spécialisé pour jeunes délinquants ; Un groupe de travail établira la suite du calendrier.	Un groupe de travail se réunira fin juin. Les dossiers individuels sont préparés pour l'Intérieur et la Police fédérale.
B.34	Note Coordination Justice/Police au niveau de l'accueil des victimes 2004A02610.016	Onkelinx Dewael	Approuvé	La Ministre de la Justice a chargé les Conseils d'arrondissement d'aide aux victimes de proposer des pistes pour le 31 octobre.
B.35	Projet d'Arrêté royal Forum de la Politique d'Aide aux Victimes 2004A02610.017	Onkelinx Dewael Arena	Après accord des Gouvernements régionaux et communautaires, le projet peut être soumis pour avis au CdE (30 jours), ensuite à soumettre de nouveau au CM	Les avis des Régions et des Communautés sont attendus.
B.36	Avant-projet de loi Réforme du Droit de la Jeunesse 2004A02610.018	Onkelinx Demotte	A soumettre de nouveau au CM après concertation avec les Gouvernements communautaires.	Le projet a été soumis au Comité de Concertation le 18 mai et transmis au Conseil supérieur de la Justice pour avis. Il doit ensuite être à nouveau présenté au CM.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.37 a) en B.38 a)	Note Règlement collectif de dettes 2004A02440.012	Onkelinx Reynders Moerman	Clôturé.	Cf. Infra.
B.37 b) en B.38 b)	Note Réorganisation des procédures auprès du Tribunal du Travail 2004A02600.012	Onkelinx Reynders Moerman	<p>a) Transfert des litiges en matière de règlement collectif de dettes des juges des saisies vers les juridictions du travail dès le 1^{er} septembre 2005 ;</p> <p>b) Création d'une Task-Force Justice/Emploi en charge de l'examen des besoins en terme de ressources et de formation ainsi que des possibilités en matière de simplification administrative ;</p> <p>c) Le Ministre concerné soumettra une proposition au Conseil concernant le règlement de l'arriéré.</p>	<p>a) Ce point est en rapport avec les deux projets de loi approuvés le 7 mai. (cfr. B.37 c) et B.38 c), B.37 d) et B.38 d)).</p> <p>b) Les travaux sont actuellement en cours, ils devraient être achevés en septembre.</p> <p>c) Une proposition sera soumise en septembre.</p>
B.37 c) en B.38 c)	Avant-projet de loi Modification de la procédure de règlement collectif de dettes 2003A40440.015	Onkelinx Moerman	A soumettre de nouveau au CM.	Le CM a approuvé le texte en seconde lecture le 7 mai. Le texte est soumis aux contresigns ministériels et ensuite à la signature du Roi en vue du dépôt au Parlement en juin.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.37d) en B.38 d)	Avant-projet de loi Modification des compétences des tribunaux 2004A02600.001	Onkelinx	A soumettre de nouveau au CM. L'avant-projet est adapté sur la base de l'avis du CdE. Suppression des modifications proposées concernant la communication du jugement par pli judiciaire et la condamnation aux dépens de la citation.	Le CM a approuvé le texte en seconde lecture le 7 mai. Le texte est soumis aux contreseings ministériels et ensuite à la signature du Roi en vue du dépôt au Parlement en juin.
B.39	Note Réduction des frais liés aux exploits d'huissier de justice 2004A02600.013	Onkelinx Reynders	Clôturé. Un groupe de travail examinera la procédure à suivre afin de parvenir progressivement, d'une manière budgétairement neutre, à la suppression des droits autorisant le magistrat Président à imposer une indemnité de frais compensatoire aux parties en litige.	Les travaux sont actuellement en cours et une proposition sera présentée au CM fin septembre.
B.40	Avant-projet de loi Création de la banque de données Phénix 2004A02600.007	Onkelinx	A soumettre à une concertation plus large (Cour de Cassation, Conseil supérieur de la Justice, Collège des Procureurs généraux, Conseil des Procureurs du Roi, Collège des Premiers Présidents des Cours d'appel) dans un délai de 30 jours.	Les travaux en groupe de travail du Cabinet restreint vont reprendre sur la base des avis reçus.
B.41 a)	Note cadre Assouplissement mise en état des affaires civiles Réglementation concernant le calendrier de procédure 2004A02600.008	Onkelinx	Avis de l'Ordre des Barreaux flamands, de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones et du Conseil supérieur de la Justice pour le 16 mai. Avant-projet de loi à soumettre au CM du 30 juin.	Les avis ont été rendus, ils feront l'objet d'un examen dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de loi qui sera soumis aux Conseil des Ministres pour le 16 juillet.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.41b)	Avant-projet de loi Arrière judiciaire 2004A02600.016	Onkelinx	Transmis pour avis au CdE (30 jours); ensuite, à soumettre de nouveau au CM.	Le CdE a rendu son avis. Les adaptations du projet sont en cours. Le projet de loi sera soumis au CM du 25 juin.
B.42	Note Lutte contre l'arriéré judiciaire Protocoles de coopération avec les autorités judiciaires 2004A02600.009	Onkelinx	Approbation du principe selon lequel la méthode de travail consistant à accorder de nouveaux moyens sur la base de la définition des objectifs à atteindre s'avère actuellement la plus appropriée.	L'avant-projet de loi d'extension des cadres Anvers, Bruxelles, Dendermonde et du parquet fédéral sera soumis au CM du 25 juin.
B.43	Avant-projet de loi Troisième voie d'accès à la magistrature 2004A02600.010	Onkelinx	Avis du CdE (30 jours) A déposer à la Chambre ou à soumettre de nouveau au CM si le groupe de travail rencontre des problèmes suite à l'avis du CdE.	Le CdE a rendu son avis. Les adaptations ont été réalisées et seront discutées en groupe de travail du Cabinet restreint le 11 juin.
B.44	Lutte contre l'arriéré judiciaire Rapport concernant les actes superflus 2004A02600.011	Onkelinx	Clôturé.	
B.45a)	Etrangers – procédure particulière / requêtes - réglementation 2000A03110.039	Dewael	Le groupe de travail rédige les conclusions du dialogue entre le Ministre de l'Intérieur et le CdE qui seront soumises au CM.	La procédure de concertation avec le CdE a été lancée. Le texte du projet de loi sera soumis au CM du 16 juillet.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.45b)	Projet d'Arrêté royal Règlement de la procédure section de législation du CdE 2004A03110.001	Dewael	Le groupe de travail rédige les conclusions du dialogue entre le Ministre de l'Intérieur et le CdE qui seront soumises au CM.	La procédure de concertation avec le CdE a été lancée.
B.45c)	Avant-projet de loi Traitements des titulaires d'une fonction au CdE 2004A03110.002	Dewael	Le groupe de travail rédige les conclusions du dialogue entre le Ministre de l'Intérieur et le CdE qui seront soumises au CM.	La procédure de concertation avec le CdE a été lancée.
B.46	Avant-projet de loi Amélioration du fonctionnement de la Commission permanente de recours 2004A03220.003	Dewael	Transmis pour avis au CdE (30 jours); ensuite, à soumettre de nouveau au CM.	Le projet a été adapté sur la base de la notification et sera ensuite immédiatement transmis au CdE. L'AR de fonctionnement de la Commission permanente de recours des Réfugiés doit également être adapté. La mission d'engager prioritairement des magistrats a été confiée au SPF Personnel & Organisation.
B.47	Note Sécurité civile 2004A03330.030	Dewael		Clôturé.
B. 48	Projet d'Arrêté royal Accords conclus entre les pouvoirs fédéraux et les zones de police: Mise en place du Fonds des amendes routières 2003A61460.005	Anciaux	CM du 2 avril. Le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat après avis du CdE (5 jours).	AR du 3 mai 2004. MB du 12 mai. La circulaire relative aux conventions routières du Ministre de l'Intérieur sera publiée prochainement.

POINT	INTITULE	MEMBRE DU GOUVERNEMENT	NOTIFICATION DU CM	ETAT DES LIEUX
B.49	Note Mobilité au niveau des tribunaux 2004A02600.017	Onkelinx	La Ministre de la Justice doit soumettre une proposition au CM après concertation avec les acteurs judiciaires.	La concertation avec les Cours d'appel d'Anvers, de Gand et de Liège est en cours.